

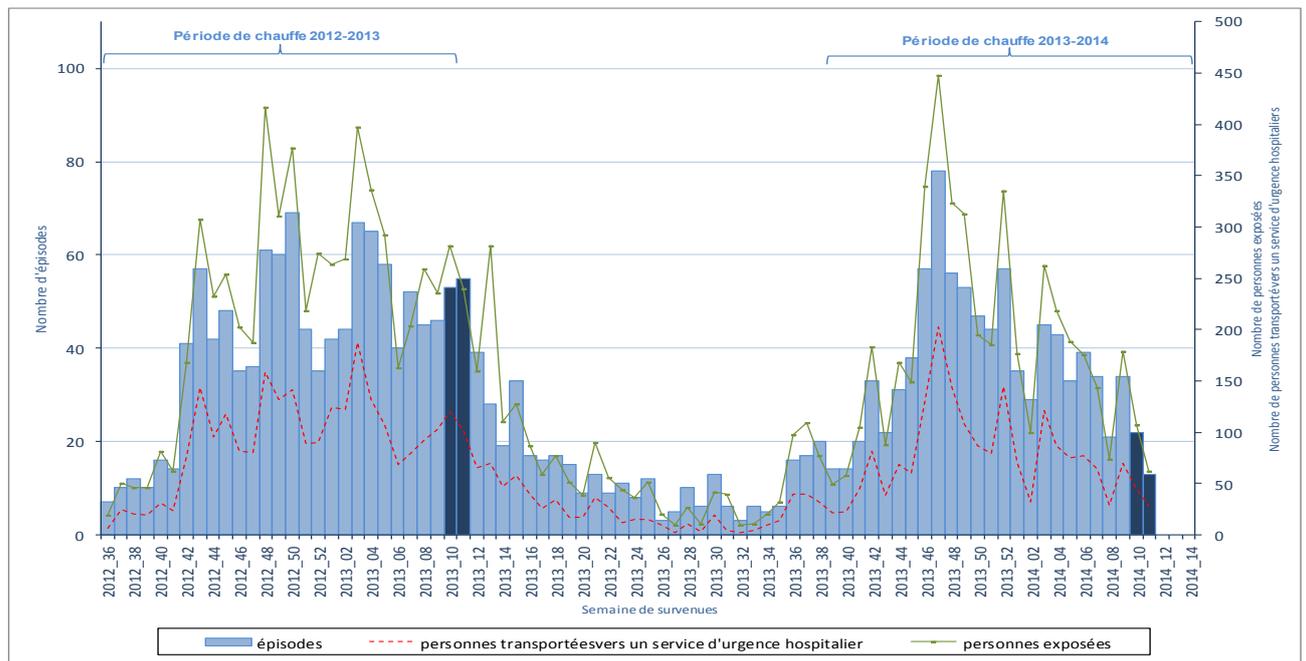
LES FAITS MARQUANTS AU 18 MARS 2014

- Les signalements rapportés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 sont 17% inférieurs à ceux déclarés à la même période de la saison de chauffe précédente (965 versus 1 159).
- Au cours de deux dernières semaines, 35 signalements ont concerné 96 personnes exposées au monoxyde de carbone.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

**Figure 1** Répartition hebdomadaire (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013,**

- 965 signalements d'intoxications au CO ont été déclarés, impliquant 2 871 dont 2 039 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 451 dirigées vers un service de médecine hyperbare. A la même période de la précédente saison de chauffe, les signalements s'élevaient à 1 159 épisodes, impliquant 3 614 personnes exposées dont 2 545 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 545 dirigées vers un service de médecine hyperbare.

**Au cours des deux dernières semaines,**

- 35 signalements ont concerné 96 personnes exposées au monoxyde de carbone dont 73 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Durant la même période de la saison précédente, 108 signalements avaient été recensés.

**Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène ou un braser/barbecue**

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, le nombre d'intoxications en lien avec l'utilisation inappropriée en milieu confiné (cave, garage, intérieur d'un local) d'un groupe électrogène a augmenté par rapport à la même période de la saison précédente (76 versus 64) ; 246 personnes ont été impliquées dont 187 transportées vers un service d'urgence hospitalier ; 5 personnes sont décédées.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, les signalements d'intoxication au CO en lien avec l'utilisation d'un braser/barbecue sont en légère hausse par rapport à la même période de la saison précédente (60 versus 54). Ils ont impliqué 239 personnes dont 183 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Aucun décès n'a été signalé.

- Au cours de deux dernières semaines, 5 épisodes d'intoxications ont été déclarés au système de surveillance dont 3 épisodes en lien avec l'utilisation de barbecue/braséro, 1 épisode en lien avec l'utilisation d'un groupe électrogène dans un garage et 1 épisode collectif en lien avec l'utilisation d'un compresseur dans un centre commercial. Ces intoxications ont impliqué 14 personnes dont 5 dans le centre commercial.

### Les décès par intoxication au CO

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, 25 décès par intoxication accidentelle ont été déclarés au système de surveillance. Au cours de la même période de la saison de chauffe précédente, 38 décès par intoxication accidentelle au CO avaient été déclarés.

### Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013,

Les régions les plus concernées par les intoxications au CO sont l'Ile-de-France (141), le Nord-Pas-de-Calais (118), la Provence-Alpes-Côte d'azur (92) et Rhône-Alpes (81).

**Au cours des deux dernières semaines,** 5 régions ont déclarées 63% des signalements (Ile-de-France (5), Provence-Alpes-Côte d'azur (5), Nord-Pas-de-Calais (4), Rhône-Alpes (4) et Aquitaine (4) )

### Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 48% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 18% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 10% des signalements.

Les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier) ont transmis environ 8 signalement sur 10.

## DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (Inpes) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage  
(réchauds de camping, fours, braseros, barbecues)**

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)  
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

#### Equipe DSE:

Directrice département santé  
environnement  
Agnès Lefranc

Responsable unité  
toxicovigilance et surveillance  
des intoxications  
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet  
Agnès Verrier

Monitrice d'études  
Jessica Gane

Chargée de projet informatique  
Daniela Leprince

Directeur de la  
publication :  
Dr Françoise Weber  
Directrice générale de  
l'InVS

Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : [surveillanceco@invs.sante.fr](mailto:surveillanceco@invs.sante.fr)

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .

cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.

Bulletin de surveillance n°13